



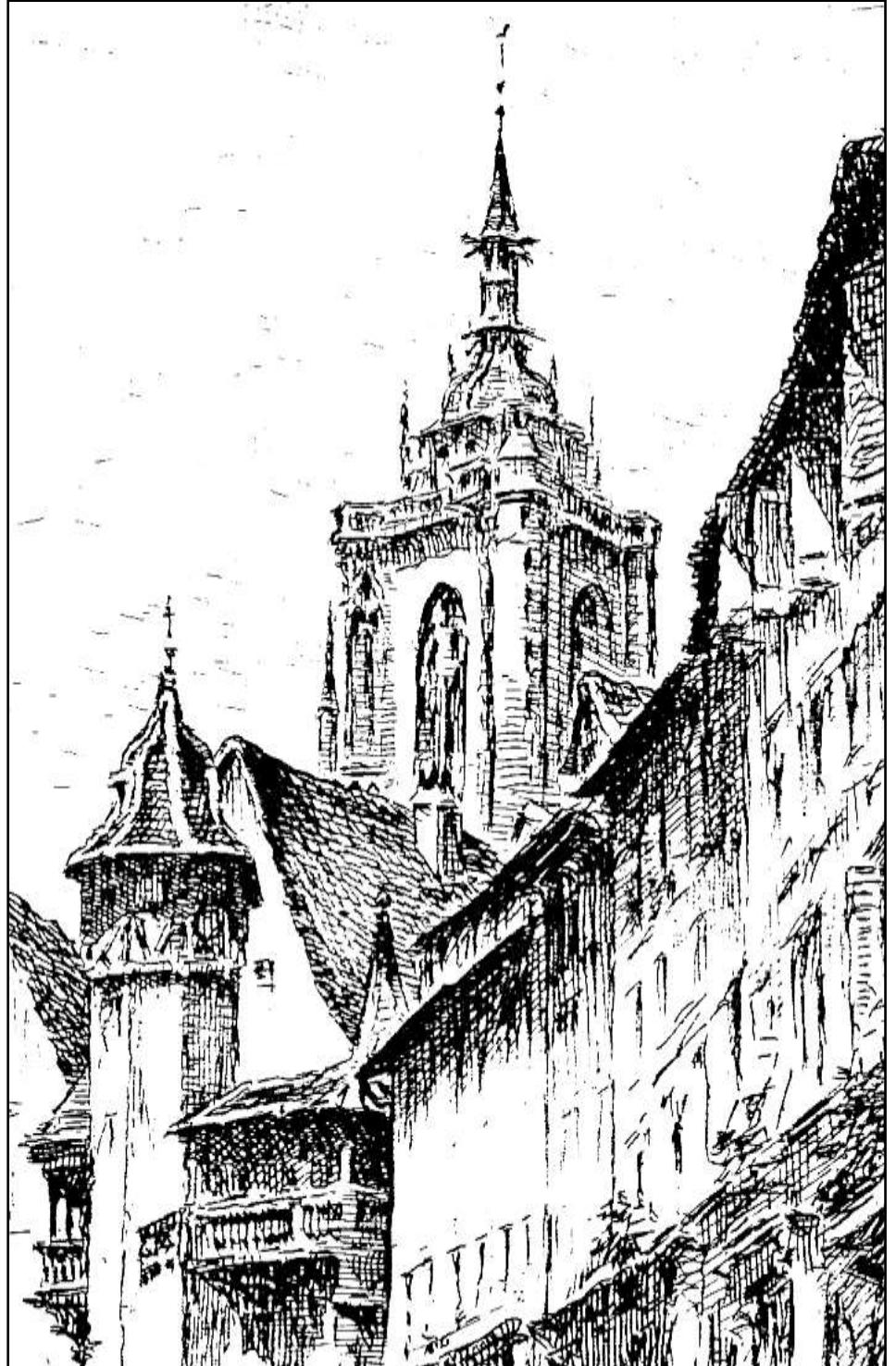
Colmar

STENOGRAMME

45^{ème} Séance

du

24 septembre 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. C'est la première de la rentrée avec de nombreux points inscrits à l'ordre du jour.

Il me doit d'excuser deux collègues. M. DREYFUSS et Mme HOFF donnent respectivement pouvoir au 1^{er} Adjoint et à Mme LATHOUD.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours candidate, ou du moins se laisse imposer la mission. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 25 juin 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

Nous avons la présentation de différents rapports d'activité. Je vous propose de commencer avec celui du CESEC qui répond à une demande faite. Nous avons avec nous la Présidente et son équipe. Je donne la parole à la Présidente.

Mme la Présidente du CESEC présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente, surtout pour le tonus apporté à la présentation. Périmètre opérationnel très large avec plusieurs cordes à cet arc qui passe bien sûr par les atouts – j'ai entendu –, mais également pour effacer les petits défauts qui sont les nôtres, mais que nous devons rattraper à tout prix. Sous le contrôle de mes collègues, je pense pouvoir dire qu'il s'agit d'un très bon travail qui ne sort pas de la manche. Cela supposait un investissement énorme de la part de ceux qui avaient travaillé sur les quatre ateliers. Je pense aussi pouvoir dire que les propositions faites vont alimenter les discussions à venir. D'ailleurs, c'est le sens du CESEC de faire entendre sa voix, ses propositions sur les saisines qui sont faites pour enrichir notre réflexion. Je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, pour tout le travail que vous avez réalisé, travail qui suppose également une disponibilité quasi permanente pour travailler sur les sujets analysés. Au nom du Conseil Municipal, merci à vous, merci à votre équipe et très certainement, nous allons bientôt en reparler sur la base des propositions faites à travers le document que vous avez bien voulu nous projeter. Merci beaucoup.

M. SCHNELL nous présente le rapport d'activités VIALIS pour l'année 2017.

Voir rapport d'activités –

M. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup pour cette présentation. Bien sûr, la comparaison est difficile entre 2016 et 2017 puisque le paysage a été totalement bousculé pour l'année 2017 de par l'intégration de l'usine électrique municipale. Vous avez pu vous apercevoir que le chiffre d'affaires en rapport avec les ventes d'électricité dépasse les 40 %, d'où ces résultats que l'on ne peut pas comparer avec 2016. Pourtant, c'est néanmoins une performance dans la mesure où pour les établissements locaux, c'est la seule fusion que l'on a pu enregistrer sur le plan national, ce qui est remarquable.

Avant de donner la parole à M. HILBERT qui la demande, vous nous avez parlé du photovoltaïque, également avec les perspectives, mais vous avez oublié de nous parler des rapports avec Liebherr pour la production du courant produit par les moteurs de grand gabarit.

M. SCHNELL : Oui, nous avons effectivement conclu il y a quelque temps un accord pour permettre à Liebherr d'injecter la production d'électricité fabriquée par les bancs d'essai des moteurs qu'ils fabriquent à Colmar dans le réseau de distribution colmarien. Les puissances en jeu sont effectivement importantes et sont en plus appelées à se développer par de nouveaux projets qui ont été annoncés par l'industriel colmarien.

M. le Maire MEYER : C'est une information partielle. Que représente cette puissance de production pour qu'elle soit mesurable par rapport à ce que vous faites ?

M. SCHNELL : Le potentiel aujourd'hui possible pour Liebherr est de 15 000 kWh, ce qui représente près de 10 % de la puissance totale du périmètre colmarien. C'est une perspective importante d'injection dans les réseaux de distribution.

M. le Maire MEYER : Quelle est la puissance en mégawattheures ?

M. SCHNELL : 15 MWh.

M. le Maire MEYER : C'est presque le double de l'usine d'incinération de la SCCU, pour comparer un exemple par rapport à l'autre.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Juste deux ou trois petites remarques, dont une que j'ai déjà faite : vous parlez beaucoup de transition énergétique, notamment avec Liebherr et les projets d'investissement que vous avez dans le cadre de la fermeture de Fessenheim, c'est intéressant. Mais je regrette quand même que l'offre de l'électricité verte que vous avez reste stable et n'évolue plus par rapport à vos clients.

Deuxième petite remarque par rapport au document que nous avons reçu au niveau des données sociales, la hausse des accidents de travail est multipliée par quatre, les heures supplémentaires augmentent aussi de plus de 500 et l'absentéisme est en hausse. Je ne sais pas si vous avez des explications par rapport à cette tendance qui n'est pas forcément très importante, mais qui est quand même un petit peu à la hausse.

Ensuite, vous nous dites aussi que le bilan carbone de la société va dans le bon sens avec une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, mais vous regrettez l'autosolisme des salariés. Je voulais savoir si vous avez mis en place l'indemnité kilométrique vélo ou si vous avez prévu un plan de déplacement entreprise dans les prochains temps. Merci.

M. le Maire MEYER : M. OUADI.

M. OUADI : Merci, M. le Maire. Il me semble que la dernière fois que VIALIS nous avait présenté son bilan, j'avais posé une question relative aux torches du Ligibel et savoir si une étude a été faite. À ce jour, je n'ai toujours pas eu de réponse. J'aimerais quand même savoir si c'est possible ou pas.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Premièrement, les effets de la loi de transition énergétique sont apparemment très longs à se faire remarquer dans la vente d'électricité puisque cette vente est largement prépondérante, même si on fait abstraction de la fusion avec Neuf-Brisach, il y a quand même une vente suffisante et importante d'électricité et de gaz également – un peu moins pour le gaz –, donc on est loin de la baisse de 30 % de la consommation d'énergies fossiles prévue par la loi.

D'autre part, on peut aussi regretter que le territoire de Colmar n'ait pas souscrit, n'ait pas déposé de dossier pour montrer qu'il voulait faire des progrès en matière d'économies d'énergie. On a bien sûr évoqué les aides aux particuliers qui existent depuis maintenant près de 10 ans, faites par VIALIS et l'agglomération, mais c'est quand même une part modeste. J'apprends à la page 24 du dossier que l'agglomération, le périmètre même de VIALIS, n'a pas soumis de dossier d'engagement en matière d'économies d'énergie auprès du Ministère de l'Écologie alors que des crédits sont disponibles pour soutenir des investissements publics. C'est regrettable alors que beaucoup de communautés de communes proches de chez nous, dont Kaysersberg par exemple, ont bien voulu faire ce dépôt de projet. Bien d'autres capacités ne sont pas remises en cause, notamment le manque de diagnostic de notre réseau qui pourrait aussi valoir des certificats d'économies d'énergie par le Ministère de l'Écologie. Voilà, donc des regrets.

M. le Maire MEYER : M. SCHNELL.

M. SCHNELL : S'agissant de la question de M. HILBERT, nous faisons la promotion de l'électricité verte. Lorsque les gens souscrivent des contrats, il leur appartient d'y souscrire, mais je partage effectivement le constat.

Concernant l'évolution au niveau des heures de formation ou même de certains indices d'accident, nous avons élargi notre périmètre avec davantage de travaux mécaniques au sens où les équipes à Neuf-Brisach sont davantage avec du matériel de travaux publics, chose que nous n'avons pas localement ici. Nous avons quelques accidents de cette nature, mais qui sont des choses bénignes, de type foulures de chevilles par exemple, pour ne citer que ce type d'effet.

S'agissant de la troisième question, nous n'avons pas instauré l'indemnité kilométrique vélo, par contre nous avons un plan de déplacement. Nous

encourageons autant que faire se peut le personnel à faire covoiturage. Nous avons d'ailleurs une petite dizaine de vélos à disposition du personnel, pas forcément pour les trajets domicile/travail, mais pour aller sur des lieux de réunion de proximité, en ville par exemple.

Concernant l'intervention de M. OUADI, la question a été étudiée. Nous avons vérifié si le potentiel avait une chance de pouvoir être exploité. Ce n'est pas le cas, la décharge est en déclin au sens de la production de biogaz, il n'y a donc pas d'utilisation possible eu égard à des investissements qui seraient à consentir, l'installation arrivant quand même en fin de durée d'exploitation dans les prochaines années.

S'agissant des questions de M. WAEHREN relatives aux objectifs de la PPE qui avaient été donnés suite à la loi de transition, comme vous, je fais le constat que les choses ne sont pas atteintes. Parmi d'autres acteurs actifs, nous sommes sur le coup, mais pour autant, ces réductions dépendent d'investissements qui sont faits par les entreprises et par les particuliers. Force est de constater que ces investissements sont difficilement mobilisables, même si on y pourvoit à travers les aides que vous connaissez et dont j'ai relevé quelques-unes dans ma présentation.

M. le Maire MEYER : Bien, c'était les questions posées. Merci à M. SCHNELL pour les réponses données. Je fais appel à PREALIS qui présente également son rapport d'activités de l'année 2017. Je présume que la Présidente va prendre la parole.

Voir rapport d'activités –

Mme la Présidente de PREALIS, rapporteur, présente le rapport.

Mme la Présidente : J'en ai terminé. Au nom de PREALIS, je remercie M. le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien indéfectible depuis 30 ans.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme la Présidente pour cette présentation. Nous devons constater que les choses vont plutôt bien dans ce périmètre de satisfaction générale et pour référence, l'avis des parents lorsqu'ils ont à réagir au vu du sondage qui a été organisé par l'association. Vous êtes à disposition pour répondre à toute autre question. Y en a-t-il ? Ce n'est pas le cas. Je tiens à vous remercier, vous et toute votre équipe, puisque là encore, il s'agit d'un travail qui suppose une disponibilité et aussi un savoir-faire puisqu'il ne s'agit pas seulement de gérer l'accueil et la restauration, mais encore faut-il trouver un climat de confiance avec les parents. Selon les échos que nous avons, les parents d'une façon très majoritaire, sont plus que contents de votre travail. Merci à vous et à votre équipe pour ce que vous faites pour ce monde de l'Éducation Nationale, les enfants et les parents.

Nous continuons avec le dernier rapport d'activités du CCAS de la Ville de Colmar. Mme l'Adjointe CHARLUTEAU va nous le présenter.

Voir rapport d'activités –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions à poser quant à l'intervention du CCAS au courant de l'année 2017 ?

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste remercier la personne qui a fait le rapport et notamment le passage que l'on a vu sur une vignette relative aux personnes qui bénéficient du RSA dont il est précisé qu'elles sont éloignées de l'emploi et qu'il faut les aider à obtenir leurs droits, des soins, des logements, etc.. C'est un discours qui est assez loin du discours récurrent que l'on a depuis quelques mois du Conseil Départemental qui nous parle de travail dans les associations obligatoires, bénévolat obligatoire, etc. C'est un discours qui laisse entendre que les personnes bénéficiaires du RSA s'en complaisent et seraient tout à fait capables de travailler. Or, les quelques lignes qui paraissent dans cette vignette montrent bien que ce n'est pas le cas et qu'il faut les aider. Donc voilà, j'étais juste satisfait de lire cela.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Merci.

M. le Maire MEYER : Je ne voudrais pas m'occuper du travail des autres, mais nous pouvons saluer notre présence aux côtés des personnes en difficulté. Cela vient d'être résumé par Mme l'Adjointe.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je souligne bien entendu l'importance des missions dévolues au CCAS et la qualité du travail qui est mené. En revanche, j'aurais aimé que dans ce rapport d'activités, comme dans tous ceux qui en général nous sont présentés, il y ait systématiquement la comparaison ou l'évolution par rapport à l'année ou les années précédentes. Mme CHARLUTEAU, lors de votre présentation orale, vous avez ajouté un certain nombre d'éléments relatifs à l'évolution par rapport à 2016, mais on ne sait pas aujourd'hui, par exemple, combien de personnes ont été accueillies en 2016, par rapport à ce que vous nous annoncez en 2017. J'imagine que vous en avez accueilli encore davantage. Il est important que ce rapport soit très précis parce que c'est la photographie à l'instant *t* du paysage social de la Ville de Colmar. Je trouve que ces éléments manquent.

Idem s'agissant des perspectives pour 2018. Que vous proposez-vous de faire pour améliorer encore ou pour soutenir le travail qui est déjà entrepris ? Vous soutenez un certain nombre d'associations, on sait aujourd'hui que la Ville a décidé de diminuer les subventions à l'Association Espoir pour ne pas la nommer, je ne pense pas que le nombre de demandes soit en baisse. Pouvez-vous déjà nous dresser une feuille de route de vos actions pour 2018 ? Je ne vous demande pas une réponse aujourd'hui précisément à ces questions, mais j'aurais trouvé important et je pense qu'il faudrait le faire sur le prochain rapport du CCAS, que l'on dise quelle est l'évolution du nombre de personnes accueillies, du nombre de dossiers traités et aussi quand ces dossiers ont abouti. Dire qu'un certain nombre de dossiers, par exemple de droit au logement, sont présentés et soumis à l'appréciation de M. le Maire, c'est bien, mais combien ont donné lieu à un logement ? Ce sont des questions que je trouve importantes à développer lors d'un prochain rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : Pour grande partie, Mme l'Adjointe a déjà répondu à toute une série de questions, mais je ne vais pas l'empêcher de confirmer.

M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire, chers collègues, juste une petite remarque, je rejoins ce qui a été dit par Mme VALENTIN. Effectivement, cela manque juste un petit peu de l'aspect perspectives pour voir l'évolution, s'il y a une amélioration ou plus de services qu'avant. Cet aspect me paraît important aussi. Simplement, j'observe que le pourcentage des dons dans les recettes est de 1 %, donc c'est moins de 50 centimes d'euros par habitant. Des villes plus petites arrivent à 3, 4 ou 5 %, voire 10 % de dons dans les recettes. Je pense qu'on pourrait faire peut-être une petite campagne de « promotion » de ce genre de communications sur ce que fait le CCAS et peut-être susciter un petit peu plus de dons. Je pense que des personnes cherchent à donner ici ou là et pourraient donner à un organisme géré par la Ville de Colmar et qui inspire confiance.

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Mme VALENTIN, je vous ai bien dit que lors de cette année, 4 985 ménages ont été reçus en entretien, soit 83 ménages de plus qu'en 2016. Vous pouvez faire le calcul. C'est donc 4 985 – 83 ménages qui avaient été reçus en 2016. Quant aux perspectives 2018, vous les avez sur le pavé du CCAS en dernière page.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Mme CHARLUTEAU, j'ai bien dit en préambule que vous aviez annoncé un certain nombre d'évolutions lors de votre présentation orale, mais par exemple, vous n'avez pas dit combien d'élections de domicile en plus ou en moins en 2017 par rapport à 2016. Il y a toute une série d'indicateurs, notamment les demandes de renseignement sur les dispositifs, etc. pour lesquelles vous n'avez pas donné l'évolution. Encore une fois, je ne vous les demande pas maintenant. Je souhaiterais que ce soit mis en perspective par rapport à l'année précédente dans le rapport de l'année prochaine afin de savoir la situation des personnes ayant besoin du CCAS. Est-elle en augmentation ou en diminution ? Ce que nous souhaiterions bien, mais je ne pense pas que ce soit le cas.

M. le Maire MEYER : Allez-y, Mme CHARLUTEAU.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Pour 2016 par rapport à 2017, il y a effectivement eu beaucoup plus de passages et d'élections de domicile puisqu'à ce jour pour 2018, nous sommes déjà à 518 demandes d'inscription. Dans les quatre prochains mois, nous dépasserons certainement le chiffre de 2017.

M. le Maire MEYER : Je tiens également à mettre le doigt sur l'assistance du CCAS par rapport aux particuliers puisque le CCAS aide les particuliers à débloquer certains dossiers coincés. Il s'agit d'une activité très importante. Dans la mesure où la prestation administrative peut solutionner le problème des uns et des autres, il s'agit également d'une prestation qui ne se retrouve pas forcément ailleurs. Cela vient aussi d'être rappelé par Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Oui, puisque 330 personnes sont venues au CCAS rien que pour une aide administrative. Nous sommes donc à leur disposition pour leur établir les papiers, faire les demandes nécessaires pour obtenir leurs différentes aides.

M. le Maire MEYER : Pour autant, cela ne vous interdit pas au prochain rapport de vous inspirer des questions posées par Mme VALENTIN.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Bien, pas d'autres questions, nous passons au point 5.

5. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

6. Demande de transfert de garantie communale pour dix prêts suite à une cession de logements de Logiest en Alsace en faveur de Néolia.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Modification de la délibération n° 9 du 20/11/2017 relative à la co-garantie communale accordée à Habitats de Haute-Alsace pour un prêt d'un montant total de 340 000 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Taxe annuelle sur les Friches Commerciales.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Bien sûr, nous avons voté pour l'instauration de cette taxe et bien sûr, je pense que l'évolution

proposée est certainement à faire. En revanche, je me pose des questions sur le nombre de locaux vacants. Va-t-on vraiment lutter contre cet état de fait en augmentant les taxes ? On a une direction de l'attractivité économique, de la mobilité et de l'aménagement. Or, ce sont ces trois points qui font que l'on peut durablement installer et faire vivre une boutique ou un commerce en ville. Aujourd'hui, quel est le travail fait dans ces objectifs ? On n'a pas vraiment de vision de ce qui est fait pour que ces locaux deviennent enfin des lieux de vie, des lieux d'attraction et des lieux où on fait du commerce. Nous avons une responsable du commerce du centre-ville qui a été embauchée sous la responsabilité de la Direction du Développement Touristique, alors si effectivement il n'y a que le développement touristique pour faire vivre ces commerces, on risque de voir un jour l'ensemble des boutiques rester fermées. Encore une fois, comment luttons-nous pour qu'il y ait une vraie mobilité et un vrai aménagement qui permette que ces boutiques reprennent vie ?

Ensuite, comment les personnes redevables de la taxe apportent-elles la preuve de leur bonne volonté ou plutôt du fait que ces locaux ne soient pas utilisés en dépit de leur bonne volonté ? Je pense à un local où il y a un panneau à vendre depuis plusieurs années et où vous pouvez appeler autant que vous voulez, vous n'avez jamais personne. Alors voilà, j'aimerais bien savoir quelles sont les preuves que vous attendez et comment on peut s'assurer que les personnes redevables de la taxe s'en acquitteront ? Merci.

M. l'Adjoint JAEGY : Je rebondis sur la dernière partie de votre question. Il s'agira aux services fiscaux de s'assurer que les redevables de cette taxe l'assument et la paient naturellement.

Je n'empiéterais pas sur les autres volets que vous abordiez dans votre intervention puisqu'ils sont du ressort de collègues qui travaillent ces sujets avec les professionnels. À l'occasion de ce rapport, je voudrais néanmoins, Mme VALENTIN, vous dire aussi que l'esprit qui nous anime dans l'instauration de cette taxe n'est pas d'installer une taxe et un produit pérenne. Ce n'est pas sur ce type de ressources que nous allons nous projeter budgétairement de manière pluriannuelle. Néanmoins, cette mesure se veut clairement incitative et doit contribuer à ce que certains propriétaires soient incités à réaliser un certain nombre de travaux puisqu'au-delà des aspects purement liés à l'activité économique ou à l'attractivité qui sont des volets par ailleurs évoqués, il y a aussi l'obstacle que rencontrent souvent beaucoup d'entrepreneurs qui veulent s'installer à Colmar et qui se retrouvent avec des locaux vacants. Au regard de certaines réponses apportées par les propriétaires, ces locaux demeurent finalement très chers ou inaccessibles pour des raisons qui ne sont parfois pas levées. Lorsqu'il y a des raisons que les services fiscaux estiment suffisantes, des raisons techniques et pratiques, qui font que certains locaux ne pourront pas être transformés ou exploités, il peut y avoir des dérogations ou même des dégrèvements, mais pour bien d'autres cas – et c'est ce qui nous a d'ailleurs animés dans l'instauration de cette taxe –, il y a néanmoins des pratiques qui nous ont conduits à mettre en place cette taxe qui justement devraient permettre non seulement aux propriétaires de réaliser ces travaux de manière à redonner un second souffle à leurs locaux, mais aussi d'offrir aux

commerçants, artisans et entrepreneurs souhaitant s'installer à Colmar et notamment en centre-ville, de nouveaux espaces pour s'y développer.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, chers collègues, nous pourrions passer un petit moment à vous expliquer tous les dispositifs qui existent directement et indirectement, et qui viennent de nous, mais comme vous comprenez très vite, comme vous le dites, nous n'aurons pas besoin d'y passer une heure. Il n'empêche qu'il y a beaucoup de dispositifs en matière d'urbanisme.

Par exemple, il y a les deux dispositifs que nous avons mis en place ces dernières années, repris d'ailleurs également par Colmar Agglomération, qui sont l'aide à la reprise de locaux commerciaux vacants où des subventions sont versées à celles et ceux qui souhaitent investir dans des locaux commerciaux vacants et l'aide à la rénovation des vitrines. Vous voyez pratiquement à chaque Conseil Municipal que cela représente des sommes importantes et que cela permet à des personnes d'investir dans des commerces qui étaient fermés ponctuellement et qui rouvrent. Nous pourrions vous citer de très nombreux exemples. L'exemple le plus proche est celui de la rue Saint-Nicolas où il y avait beaucoup de trous et qui avait fait l'objet de remarques lors de la dernière campagne électorale en 2014. Aujourd'hui, toutes les vitrines sont prises et elles l'ont été aussi parce que nous avons mis en place ce petit coup de pouce.

Vous savez tous la politique que nous menons en matière de création de places de stationnement supplémentaires avec les travaux du parking de la Montagne Verte qui vont bientôt démarrer et qui visent à augmenter la capacité de stationnement aux abords immédiats du centre-ville.

Vous avez vu également le test qui s'est déroulé la semaine dernière, en vue de la mise en place dans le courant du premier trimestre de l'an prochain de navettes électriques, de façon à favoriser le déplacement au centre-ville reliant les différents parkings, en permettant aux individus de se déplacer facilement dans des navettes électriques écologiques au centre-ville.

Vous avez aussi toute la politique de modération fiscale. Lorsque nous prenons moins d'argent dans la poche du contribuable parce que les impôts n'ont pas augmenté depuis cinq ans, cela fait du pouvoir d'achat supplémentaire pour les habitants et ensuite, de la consommation supplémentaire dans les différents commerces.

Vous avez encore les dispositifs qui visent à maintenir le nombre d'habitants qui s'est d'ailleurs plutôt développé ces dernières années au centre-ville, ce qui fait là encore des clients potentiels supplémentaires pour le centre-ville.

Vous voyez, nous avons différents dispositifs, celui-là les complète parce que tous ces dispositifs mis bout à bout – et j'en oublie volontairement un certain nombre – permettent à Colmar d'afficher – ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les différentes études qui ont été faites ces dernières années par les spécialistes du commerce – un taux de vacance commerciale nettement inférieur à la vacance dans les villes comparables à celle de Colmar. Le taux est inférieur à 6,5 % à Colmar alors qu'il est pratiquement

du double dans les villes comparables à Colmar. Évidemment, tout ne va pas bien, il y a 25 ou 30 ans, il y avait 3,5 millions de commerces en France, il en reste 750 000. Néanmoins, la situation colmarienne est meilleure que ce qu'il se passe par ailleurs, liée justement à notre politique d'attractivité et également de rénovation du centre-ville et d'apport extérieur.

M. le Maire MEYER : Ce sont deux constats. Il y a lieu d'en faire un troisième. D'abord, il y a une évolution de la base imposable puisque l'année dernière, lorsque nous votions le taux, il avait été annoncé une recette prévisible de 200 000 euros. À travers ce rapport, nous sommes à une contribution de 900 000 euros, mais comme vient de le dire l'Adjoint, il faut relativiser puisque les services fiscaux ne sont pas arrivés à décompter la partie déductible pour les conditions remplies par la réglementation et par la loi. Le montant annoncé évoqué dans le rapport sera certainement beaucoup raboté pour tenir compte des conditions d'exonération pour celles et ceux qui n'ont pas à payer cette taxe sur les locaux vacants.

Le deuxième phénomène subsiste également au niveau des locaux artisanaux dans les différentes zones et non au cœur de la ville, ce qui n'avait pas été prévu au départ, d'où également l'augmentation.

Cela étant dit, il y a toujours un socle de locaux commerciaux vacants figés pour deux raisons parce que les conditions demandées par les propriétaires sont exorbitantes par rapport au marché d'autant plus que s'additionne souvent le pas-de-porte alors que le commerce n'est plus exploité depuis dix ans avec les conditions de loyer demandées par le propriétaire. C'est l'arme de cette taxe qui tend à régler ce problème. Je connais au moins une dizaine de cas de locaux commerciaux vacants qui étaient face à des offres et le propriétaire ne voulait pas entrer dans le jeu parce que les conditions étaient trop chères. Cette taxe aide donc également à trouver une solution assez rapidement puisque ces propriétaires vont faire le compte entre ce qu'ils ont à payer par rapport au rabotage qu'il y a lieu de proposer par rapport au prix de la location, voire éventuellement aussi à atténuer le pas-de-porte s'il ne s'impose pas. C'est un ensemble de mesures que nous mettons en œuvre.

Je ne reprends pas les arguments de Colmar Agglomération et de la Ville de Colmar avec les vitrines, les restaurations de façades, le rachat ou l'aménagement intérieur des commerces vacants puisqu'aucune agglomération ou aucune ville ne fait ce que nous faisons. Nous voulons agir à côté pour essayer de rendre les prix proposés plus raisonnables afin qu'ils rentrent dans la faisabilité commerciale du repreneur et que ledit repreneur soit en mesure de préparer un projet commercial ou artisanal correspondant au marché.

M. GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Maire, je dois quand même réagir aux propos que vous avez tenus. Pour un propriétaire, le fait n'est pas de conserver et de bloquer son bien, mais bien de le louer. Il est évident que s'il y a des friches commerciales, c'est qu'il y a des raisons précises. Le cas échéant, des raisons tiennent au fait qu'il n'y a pas de demande pour les locaux, je parle essentiellement du centre-ville que je connais relativement bien. Nous savons par exemple que les galeries marchandes posent un problème. Nous

savons que certaines rues posent aussi un problème parce qu'il y a eu de l'urbanisme qui fait que les rues sont moins marchandes et qui font qu'à l'heure actuelle, il est difficile de louer, mais ne croyons pas un seul instant, M. le Maire, que la position des propriétaires en général soit celle de conserver un bien et non pas de le faire fructifier par une location. Ce serait d'ailleurs aberrant de la part d'un propriétaire et on se demande pourquoi il garderait ses locaux.

Alors, il ne faut pas non plus se tromper par certains cas, peut-être particuliers, qui ont en effet été frappants à Colmar dans certains lieux bien connus de personnes qui ne voulaient pas louer, mais il s'agit effectivement de choses particulières et non pas générales. N'allons pas à chaque fois dire que le propriétaire veut un loyer excessif, qu'il veut un pas-de-porte excessif, il veut en réalité se coller par rapport au marché, c'est le marché qui est parfois récessif et non pas progressif. Vous voyez bien que le centre-ville se vide d'un certain nombre de commerces qui vont à l'extérieur, c'est aussi une des raisons. Je crois qu'autant on peut être d'accord avec cette taxe dont on dit bien qu'elle ne sera pas pérenne puisqu'elle doit inciter les propriétaires à louer s'ils le peuvent, mais s'ils ne peuvent pas, cela sera démontré par le nombre de dégrèvements qu'il y aura. Je vous rappelle d'ailleurs un cas, il faut quand même être clair, un cas de dégrèvement, c'est le commerçant qui a cessé son activité et qui n'a pas loué. Le local qu'il ne loue pas sera dégrèvé, ce qui est un des cas cités à Colmar.

Ceci étant, je dis simplement que les causes sont multiples. Il ne faut pas non plus simplement pointer les propriétaires du doigt. Je crois que l'intérêt des propriétaires – et ils l'ont compris – est de pouvoir louer leurs locaux le plus rapidement et non pas de payer une taxe supplémentaire.

M. le Maire MEYER : Implicitement, vous amenez encore de l'eau à mon moulin. Je ne vais pas généraliser, mais je connais des cas où les prétentions de location sont démesurées par rapport au marché. De par cette imposition, nous voulons aider à débloquer. Quand vous proposez une location et que le prix de location, voire additionné au pas-de-porte, dépasse l'acceptable, les surfaces ne peuvent pas être réutilisées. Il s'agit donc de faire rentrer les conditions dans l'acceptable du marché. Or, ce qui s'impose aujourd'hui, c'est le coût du marché.

M. GRUNENWALD : Mais, M. le Maire, comme M. le 1^{er} Adjoint l'a dit tout à l'heure, reconnaissez que Colmar a un taux de vacance moins élevé que la plupart des villes de l'importance de Colmar. Nous sommes à 5 ou 6 % alors que d'autres villes sont à 10 %. Cela prouve bien qu'il n'y a pas les excès que vous annoncez ici. Qu'il y ait de-ci de-là des excès, il y en aura toujours, partout dans tout ce que l'on fait, mais ce n'est pas général, soyons clairs.

M. le Maire MEYER : Non, si nous avons un taux inférieur, c'est parce que nous accompagnons les repreneurs avec une échelle d'incitation qui les aide à mieux surmonter la pente. En quelque sorte, des subventions sont payées. Si les conditions de location étaient moins chères, les choses iraient également plus facilement.

M. GRUNENWALD : Je dis simplement que dans la rue des Clefs qui est une rue chère, les places sont difficiles à prendre.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas cité cette rue.

M. GRUNENWALD : Vous le savez, sur le plan politique comme sur le plan commercial. Vous savez très bien que la rue des Clefs est extrêmement prisée et il n'y a pas d'aide pour permettre et inciter les personnes à s'y installer.

M. le Maire MEYER : Prenez la rue Saint-Nicolas, ce n'est pas la rue des Clefs, mais elle n'est pas loin.

M. GRUNENWALD : J'y passe assez souvent, je ne me souviens pas que ce soit une rue sinistrée. Enfin, nous n'allons pas donner de détail, il faudrait peut-être aller plus profond.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Soutien aux échanges scolaires - 3^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme GANTER qui a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

10. Aide à la vie associative culturelle – 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2018, 2^e tranche, et Fonds d'Encouragement Culturel en 2018, 2^e tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Office de Tourisme pour l'adhésion du Musée Bartholdi au dispositif « Colmar City Pass ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je vous remercie. Donc, le Colmar City Pass n'existe pas encore ?

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Non.

Mme VALENTIN : D'accord. Quand sera-t-il lancé ?

M. le Maire MEYER : Mme GANTER.

Mme l'Adj. GANTER : Merci, M. le Maire. Je voulais rajouter que ce City Pass sera lancé fin octobre, qu'il sera bien dématérialisé et numérique, en phase avec les attentes nouvelles de la clientèle puisque déjà consommé dans le monde et peut-être plus proche à Mulhouse et à Strasbourg. Ce pass offrira une plus-value à nos visiteurs en leur proposant tant une économie d'argent que du temps, un confort de visite et un approfondissement de la destination, mais nous permettra aussi une analyse plus fine du comportement de nos publics. Après avoir réussi à faire converger les musées, il convient de remercier l'Office du Tourisme qui a accepté de financer et maintenant gérer ce nouvel outil, de même que la Région Grand-Est qui intervient dans le montage financier. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est d'ailleurs la Région Grand-Est qui a poussé la machine à l'origine.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Subventions de fonctionnement 2018 aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Modification du règlement de la Coupe Sécurité.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Versement de la subvention 2018 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion. Mme HOUPIN n'a pas pris part au vote.

18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive – 3^e tranche

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2018/2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution d'un concours financier aux Vitrites de Colmar pour la fabrication de « sacs shopping » en vue de l'opération des 3 jours Coups de Cœur à Colmar (3C).

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Depuis quelques semaines, voire quelques mois, nous voyons régulièrement aux informations des images de la pollution plastique avec des images un peu choc. Et là, on nous parle de ballons distribués. Alors, c'est sûr que c'est quelque chose qui plaît sans doute aux enfants, mais je voulais savoir si la Ville ne pouvait pas proposer aux Vitrites de Colmar de faire non pas des sacs en plastique, même en plastique épais, mais plutôt des sacs en tissu.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que je vais voter cette subvention, mais cela me dérange, je vais expliquer pourquoi. Il se trouve que l'association Vitrites de Colmar est la seule association qui ne participe pas comme elle le devrait au marché de Noël, c'est-à-dire à la sécurité du marché de Noël. L'association du marché couvert paie intégralement ce qu'on le demande. Le syndicat des hôteliers paie intégralement ce qu'on le demande. Je vois le peu d'empressement que met Vitrites de Colmar pour demander à ses membres de s'acquitter de cette sécurité dont nous avons besoin. Chaque année, nous allons la voter, mais chaque année, cela va me déranger, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMENDINGER : M. HILBERT, la lutte contre le plastique est un vrai sujet. La France a heureusement pris des dispositions très précises à horizon 2020, c'est donc une suggestion que nous allons faire aux Vitrites de Colmar, ce sera sans doute un coût supplémentaire, mais je pense que la lutte contre les matières plastiques qui sont trop nombreuses en vaut la peine.

M. le Maire MEYER : De toute façon, ils seront condamnés à le faire dans le futur puisque le plastique sera interdit. S'ils prennent un peu d'avance, ce n'est pas interdit non plus.

S'agissant de l'observation de M. RENIS, combien difficiles sont toujours les discussions avec les professionnels pour l'organisation des marchés de Noël. Une petite évolution a eu lieu, mais certains traînent des pieds. Je ne sais pas encore ce que seront les contraintes pour l'organisation des marchés 2018. Elles ne seront pas plus légères, tout au contraire. Donc cela va nous conduire de nouveau à solliciter tous les professionnels puisqu'il n'appartient pas aux contribuables de payer la sécurité, mais aux professionnels. C'est un message qui passe au niveau de toutes les collectivités territoriales. Le contribuable doit payer ce qu'il a à payer, mais pas payer la sécurisation qui rend d'abord service à des professionnels.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

21. Révision des plans d'aménagement forestier de Colmar – Projet d'application et de distraction du régime forestier.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Convention cadre relative à l'Action Cœur de Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

24. Extension du dispositif de vidéoprotection sur l'espace public urbain de Colmar, installation d'une caméra Place du Saumon à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Dénomination de voies nouvelles rue Alcide DE GASPERI et Konrad ADENAUER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Constitution d'une servitude de passage de réseau de chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Avenant à la convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties avec le bailleur social Néolia.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Transactions immobilières : diverses cessions de parcelles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Participation financière à la protection des habitations.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

30. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

31. Amélioration et extension du réseau viaire, de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse – Modification des programmes 2018.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Convention de financement des études de préféabilité du barreau routier au sud de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Ce n'est pas une surprise, vous connaissez mon scepticisme par rapport à ce projet et donc par rapport au financement de cette étude. Par contre, j'aimerais savoir si nous aurons accès ou pas à l'étude une fois qu'elle sera réalisée puisqu'une étude a déjà été faite il y a quelques mois sur un bus à haut niveau de service que nous avons cofinancée. J'aimerais savoir si nous avons aussi accès à cette étude.

M. le Maire MEYER : Bien sûr.

M. HILBERT : D'accord, vous vous engagez à me fournir cette étude.

M. le Maire MEYER : Elle sera publique.

M. HILBERT : Elle est déjà réalisée.

M. le Maire MEYER : Qu'est-ce qui est déjà réalisé ?

M. HILBERT : Je vous parle de l'étude de bus à haut niveau de service et de celle-ci dans le futur. Quand nous finançons des études sur de tels sujets, y avons-nous accès ensuite ?

M. le Maire MEYER : Il s'agit là du barreau Sud.

M. HILBERT : Oui.

M. le Maire MEYER : Bien sûr, l'étude est publique, nous aurons accès aux résultats de l'étude.

M. HILBERT : D'accord, mais j'exprime juste mon scepticisme par rapport à cela puisque précédemment nous avons fait une étude relative au bus à haut niveau de service à laquelle nous n'avions pas accès.

M. le Maire MEYER : De toute façon, cette étude passera par la commission thématique, mais en même temps, elle est de périmètre public, il y aura donc une consultation publique avec une enquête au final.

M. HILBERT : Non, mais ce sont les résultats qui sont intéressants, pas l'étude en elle-même.

M. le Maire MEYER : Vous aurez forcément le résultat de l'étude en commission thématique.

M. HILBERT : OK.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

33. Aménagement d'un parc public et d'un parking souterrain Place de la Montagne Verte – Actualisation du budget de l'opération.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je pense que vous allez tous finir par me remercier d'avoir posé des questions parce que vous n'arrêtez pas de me dire que vous me répondez alors que vous faites juste la présentation de vos rapports.

M. le Maire MEYER : À qui parlez-vous ? À tout le monde ! J'ai vu que vous avez demandé la parole, donc je vous l'ai donnée. Vous savez, nous sommes plutôt démocrates dans cette assemblée.

Ce n'est pas la peine de revenir sur l'augmentation du coût puisque cela a été expliqué tout à l'heure. Avec les activités nouvellement confiées aux entreprises, il y a au moins une différence de 8 à 10 % après les résultats en appel d'offres, ce qui est déjà à l'origine d'une partie de l'augmentation. Nous aurions pu gagner une partie en ramenant la capacité. Personnellement, je n'y suis pas favorable parce que sur le secteur, certains dossiers urbanistiques sont bloqués parce qu'on manque de places de stationnement. La centaine de places supplémentaires nous permettra de débloquent ces dossiers urbanistiques puisqu'il appartient à ces investisseurs de proposer des places de stationnement. Ce parking servira donc en même temps au déblocage urbanistique des dossiers qui ne sont pas éligibles aujourd'hui pour le permis de construire puisqu'il faut produire une certaine capacité d'accueil pour les voitures. Or, ce parking permet de compenser ou de céder ou de mettre sous concession les places de stationnement qui permettront de faire émerger l'un ou l'autre des dossiers.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux abstentions.

34. Convention passée entre la Ville de Colmar et ATMO Grand Est pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et la participation à l'évaluation de l'efficacité du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre de la Convention des Maires.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adjoint FRIEH : Je voudrais profiter de l'occasion, M. le Maire, pour un coup de gueule. J'ai suivi quotidiennement pendant tout l'été, à partir du mois de juin, la publication de la carte de la qualité de l'air en Alsace. Nous étions en moyenne classés en qualité médiocre pendant tout l'été. Cela me fait dire que si tout le monde faisait au moins autant que ce que fait Colmar, on pourrait peut-être améliorer les choses parce que c'est un air que nous respirons et qui influe de façon néfaste sur notre santé. Je souhaite que les

autres collectivités – certaines le font déjà – se rangent aux efforts que fait la Ville de Colmar en la matière.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas seulement une prière, cela devrait être une incitation générale, mais ce n'est pas seulement les communes qui sont à l'origine, ce sont aussi les industries.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Vous voyez, cher Guy WAEHREN, il y a aussi des points positifs dans ce que nous faisons.

35. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

36. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. En fait, c'est une question qui ne s'adresse pas à Mme SIFFERT, je suis désolé, mais à M. FRIEH. Je voulais savoir si c'était de ce genre de mesures dont il pensait que les autres collectivités devaient s'inspirer puisqu'en fait dans le diagnostic du contrat Cœur de Ville, un point porte sur le développement durable avec un listing comme d'habitude de ce que fait Colmar, et notamment cette action. Je voulais juste reprendre les chiffres : 192 implantations en alignement, 70 arbres en jardin privatif sur 4 410 demandes, cela ne fait même pas 6 % des demandes qui sont des plantations d'arbres. C'est de la communication sur le point d'un développement durable et puis finalement, concrètement, il ne se passe pas forcément grand-chose. Je ne sais pas si nous devons faire comme les autres collectivités ou si ce sont les autres collectivités qui doivent faire comme nous.

Juste encore un point, M. le Maire, tout à l'heure vous aviez dit qu'il n'y a pas que les collectivités et les individus qui polluent et que les entreprises le font aussi. Or, ATMO a fait un compte rendu de leurs études à Colmar Agglomération où on se rend compte – et les chiffres nationaux sont les

mêmes – que le secteur industriel est celui qui a fait le plus d’effort dans la réduction des gaz à effet de serre, au-delà de tous les autres.

M. le Maire MEYER : Oui, mais ils viennent de loin.

M. HILBERT : Oui, mais la population y contribue aussi largement, notamment dans la mobilité encore et dans les déplacements. Je pense que nous avons encore beaucoup d’efforts à faire et ne surtout pas se reposer et faire de leçons à d’autres. Merci.

M. le Maire MEYER : Là, vous mettez le doigt sur le choix fait par les parents, mais vous oubliez dans votre propos ce qui est fait par la Ville elle-même dans le renouvellement des plantations. Je crois me rappeler que nous sommes entre 300 et 350 arbres par an, donc ce n’est pas rien.

Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Qui s’abstient ? Le rapport est approuvé.

37. Règlement intérieur de la ludothèque Europe.

Voir rapport –

M. l’Adj. HAMDAN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes au bout de nos points. Je n’ai pas été saisi pour le point divers. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. Je lève la réunion et vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 35